

2021/99

COMPTE-RENDU

De la séance du Comité Directeur du SMICTOM Nord Alsace qui a eu lieu le **17 septembre 2021** au siège à **17 h**.

La convocation écrite à cette séance avec indication de l'ordre du jour a été transmise à chaque membre le 26 août 2021.

Assistaient à cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRAUD, Président, Vice-Président de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Schaffhouse-près-Seltz,

Monsieur Claude PHILIPPS, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire d'Oberroedern.

Monsieur Victor VOGT, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Gundershoffen.

Monsieur Gérard NICASTRO, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, Maire d'Obersteinbach.

Monsieur Jean-Max TYBURN, Vice-Président, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg.

Monsieur Didier BRAUN, Délégué, Conseiller communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire de Hoffen.

Madame Anne GUILLIER, Déléguée, Vice-Présidente de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de la ville de Niederbronn-les-Bains.

Monsieur Fabien JOERGER, Délégué, Conseiller communautaire de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Wintzenbach.

Monsieur Serge KRAEMER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire de Hatten.

Monsieur René RICHERT, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, Maire de Riedseltz.

Monsieur Serge STRAPPAZON, Délégué, Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, Maire de Cleebourg.

Monsieur Hubert WALTER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Reichshoffen.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean-Luc BALL, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Seltz, avec procuration de vote à M. GIRAUD.

Monsieur Roger ISEL, Délégué, Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, Maire de Hegeney, avec procuration de vote à M. NICASTRO.

Monsieur Guillaume PETER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, Maire de Forstheim, avec procuration de vote à M. VOGT.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 4 juin 2021
2. Rapports annuels 2020 :
 - 2.1 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
 - 2.2 Rapport annuel de l'ISDND de Schaffhouse-près-Seltz/ Wintzenbach
 - 2.3 Rapport annuel concernant le Programme Local de Prévention des Déchets
3. Finances : constitution d'une provision
4. Extension des consignes de tri et amélioration de la collecte de proximité – Dépôt de candidature CITEO
5. Présentation du site internet du SMICTOM Nord Alsace
6. Divers



1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 4 juin 2021

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte-rendu de la séance du Comité Directeur du 4 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Rapports annuels 2020

2.1 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le Président expose :

Rendu obligatoire par la loi Barnier du 2 février 1995, un décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 définit le contenu minimal de ce rapport qui doit être présenté dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport sera transmis ensuite aux Présidents des Communautés de Communes, aux maires des communes membres pour en rendre compte à leur assemblée délibérante.

Concernant la partie relative aux déchèteries, M. Strappazon estime que la mise en place du badge d'accès a permis de réduire la fréquentation malgré la fermeture due au COVID.

M. Giraud indique que les chiffres de l'année 2021 permettront de confirmer cette tendance.

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- d'approuver le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

2.2 Rapport annuel concernant l'ISDND de Schaffhouse-près-Seltz/ Wintzenbach

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- d'approuver le rapport annuel 2020 d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Schaffhouse-près-Seltz/Wintzenbach.

2.3 Rapport annuel concernant le Programme Local de Prévention des Déchets

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- d'approuver le rapport annuel 2020 du Programme Local de Prévention des Déchets.

3. Finances : constitution d'une provision

Le Président expose :

Les collectivités locales et sociétés privées qui exploitent une installation de stockage de déchets non dangereux sont soumises à un réaménagement et à un suivi au minimum trentenaire du site après fermeture de son exploitation commerciale.

La post-exploitation comprend la remise en état du site (couverture, drainage du gaz, reprofilage...) ainsi que son suivi (lixiviats, biogaz, eaux pluviales et souterraines, suivi administratif...).

Les coûts de post-exploitation estimés pour l'ISDND de Wintzenbach sont de 200 000 €/an.

Les sommes prévues pour ces opérations de post-exploitation peuvent être provisionnées.

Il est prévu de provisionner la somme de 200 000 € au titre de l'année 2021.

Un provisionnement annuel alimentera un compte afin d'assurer le suivi post exploitation du site.

M. Giraud indique que le montant de la provision pourra être revu à la hausse si nécessaire lors des années à venir et que ce point sera abordé lors du débat d'orientations budgétaires.

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- de constituer une provision de 200 000 € pour risques et charges au budget de l'exercice 2021 compte 6815, pour faire face au risque financier dans l'obligation de surveillance et maintenance du site de Wintzenbach, pendant une période de 30 ans après arrêt de l'exploitation (réf. Arrêt Préfectoral du 28/11/2006 concernant le CSDND de Schaffhouse-près-Seltz/Wintzenbach).

4. Extension des consignes de tri et amélioration de la collecte de proximité – Dépôt de candidature auprès de CITEO

Le Président expose :

L'extension des consignes de tri des plastiques a débuté en 2012 avec l'expérimentation lancée par Eco-Emballages. Celle-ci concernait 3,7 millions de Français répartis sur 51 collectivités. Les premiers résultats ont permis de démontrer une progression de la collecte des emballages plastiques de 5,9 kg à 7,6 kg par habitant.

Le cahier des charges des éco-organismes pour 2018-2022 a été bâti autour de la généralisation de la démarche : les collectivités étant tenues de s'engager à étendre les consignes de tri d'ici le 1^{er} janvier 2023 au travers de contrats type qui les lient aux éco-organismes.

De manière à inciter cette extension, CITEO a publié un appel à projet concernant l'extension des consignes de tri et les mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques.

Dans le cadre de cet appel à projets, le SMICTOM Nord Alsace se doit de candidater à la phase 5.

M. Gruny informe les membres du Comité Directeur du dossier qu'il convient de transmettre à CITEO dans le cadre de l'extension des consignes de tri et précise qu'il conviendra de mettre en place un plan de communication à cet effet pour l'année 2022. Il précise aussi que dans le cadre de la loi AGECE, le code couleur relatif aux bacs de tri adopté à l'échelle nationale sera le jaune à compter du 1^{er} janvier 2023.

M. Gruny indique également que le coût du tri devrait augmenter de l'ordre de 35 €/HT/tonne avec la mise en place de l'extension des consignes de tri (soit un surcoût annuel de 200 000 € à partir de 2023) compensé en partie par une aide supplémentaire de 60 €/tonne pour les emballages plastiques triés dont l'augmentation de leurs quantités devrait être d'environ 2kg/an/hab (soit une aide escomptée de 150 000 €).

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023 de l'extension des consignes de tri des emballages dans le cadre de la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés,
- de répondre à l'appel à candidature lancé par CITEO,
- d'autoriser M. le Président à entreprendre toutes les démarches administratives et financières et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des décisions précitées.

5. Présentation du site internet

Le nouveau site internet du SMICTOM mis en ligne au 1^{er} septembre 2021 est présenté aux élus, ce dernier nécessite encore quelques aménagements mais permettra une meilleure information à l'attention des usagers.

6. Divers

- Opération de collecte des pneus usagés

Le Bureau lors de sa dernière séance a souhaité la mise en place d'une collecte des pneus usagés sur le territoire du SMICTOM. Les modalités et règles de collecte seront définies précisément pour une application au courant de l'année 2022 sur le principe d'une collecte ponctuelle réalisée deux fois par an en déchèteries.

- Conteneurs de collecte du verre

L'accompagnement à la mise en place de conteneurs enterrés est envisagé pour les plus grandes communes. Un cahier des charges sur les modalités et prérequis sera réalisé ainsi qu'un phasage pluriannuel.

- Travaux au siège

La réfection de la toiture ne peut être réalisée pour le moment, l'étude de structure ayant démontré que cette dernière ne satisfait plus aux normes actuelles.

- Méthanisation

En amont de la réunion, M. Braun souhaitait adresser un mail aux membres du comité directeur



« Aux membres du comité directeur

Il est d'actualité au smictom d'étudier la faisabilité technique/économique de la réalisation d'une unité de méthanisation pour valoriser les déchets du territoire. J'ai pris note de la décision du bureau d'attribuer à Rytec la réalisation de cette étude.

Je partage cette décision avec deux réserves. Tout d'abord, Rytec est concepteur/réalisateur voir même exploitant d'unité de méthanisation ce qui peut influencer les résultats de cette étude. Et en second point, je pense qu'un tel projet nécessite de tenir compte des intentions des territoires voisins et d'envisager une solution mutualiste.

Je voudrais également évoquer une autre alternative, dont j'ai déjà parlé au président. Une unité de méthanisation existe déjà à Wissembourg (dont je suis partenaire), et est agréée pour traiter les biodéchets. Cette unité récupère déjà des invendus agro alimentaires et travaille d'ailleurs avec Sita. Des discussions entre le propriétaire de l'unité et l'ancienne municipalité de Wissembourg ont anticipé une extension de la plate-forme pour traiter des déchets verts et réaliser du compost avec le digestat issu de la méthanisation. Une parcelle adjacente au site, propriété de la ville de Wissembourg, est compatible d'un point de vue règlementaire pour un tel projet.

Je pense qu'une alternative locale mérite d'être considérée et d'être comparée au résultat de l'étude de Rytec.

Bien cordialement

Didier Braun »

M. Giraud aborde le sujet et précise que plusieurs bureaux d'études ont été sollicités afin de réaliser l'étude technico-économique de faisabilité sur la méthanisation des biodéchets du SMICTOM. Il indique également qu'aucune décision future n'a été prise mais que cette étude se veut un outil à la décision. L'ensemble des actions et projets seront réalisés pour le bien du SMICTOM.

Certaines collectivités voisines ont été sollicitées et d'autres le seront également afin de sonder leurs besoins d'élimination des biodéchets à l'horizon 2023 et éventuellement mutualiser un outil de traitement.

- Logiciel REOM

M. Giraud évoque la défaillance du fournisseur de logiciel de facturation pour les communautés de communes Sauer Pechelbronn, de l'Outre Forêt et du Pays de Wissembourg. Ces dernières ont rencontré deux autres fournisseurs potentiels.

Le Président évoque l'opportunité pour les cinq communautés de communes et le SMICTOM d'avoir un même outil de facturation conformément au projet d'harmonisation.

- Le prochain Comité Directeur se tiendra le jeudi 9 décembre à 18h au foyer communal d'Altenstadt.

Aucun point particulier n'étant soulevé, le Président lève la séance à 18h40.

Le Directeur Général des Services,

Le Président,

Les Vice-Présidents,

Les Délégués,